

Cette lettre s'adresse aussi bien aux jeunes qu'aux parents. Lisez la avec attention, merci !

SOMMAIRE

Cliquez directement sur les items ou sur les onglets du bas de page pour naviguer

- » [Répondre à vos questions :](#)
- » [Les règles de vie](#)
- » [Communication avec les parents](#)
- » [Le trousseau](#)
- » [Conseils et recommandations bagages](#)
- » [Santé](#)
- » [L'assurance assistance / rapatriement](#)
- » [Décharge de responsabilité](#)

Répondre à vos questions :

Réussir l'examen du code de la route :

Il convient de bien se préparer plus particulièrement pour ce qui est de l'examen du code de la route. Aussi, nous te conseillons de bien lire ton livre de code dès réception. Durant la formation, n'hésite pas à poser des questions au formateur lorsque une situation te met en difficulté. Attention, les séries d'examen sont de difficultés inégales et si notre taux annuel de réussite est de 80%, les taux de réussite par séjour peuvent varier.

Pour ne pas se faire piéger par les dossiers d'inscriptions...

L'inscription à la formation nécessite que tu remplisses un dossier. Depuis le 15/10/2017 les demandes d'inscription au permis de conduire sont dématérialisées et se font par le biais d'un serveur national. Il n'y a rien de difficile à condition de ne pas s'y prendre au dernier moment et de tout vérifier. Respecte bien les délais impartis et renvoi ton dossier complet, le plus rapidement possible. La liste des pièces à fournir est disponible dans le dossier auto école. Sache cependant que tu devras avoir :

- une carte d'identité
 - l'attestation de recensement que tu peux te procurer dès tes 15 ans à la mairie de ton domicile
 - l'ASSR 2 ou à défaut l'ASR, attestation de sécurité routière que tu as obtenu au collège
- Sinon, si tu as plus de 17 ans et demi, l'examen passé pendant la conduite accompagnée reste valable
- copie de la journée d'appel, à défaut, l'attestation provisoire de régularité par rapport au service national.

Que comprend la formation ?

- > 20 heures de formation pratique comprenant les heures de conduite minimum pour le passage de l'attestation de fin de formation initiale
- > 28 heures de formation à l'examen du code de la route
- > passage à l'examen du code de la route.

Désormais, l'élève ne peut plus effectuer le rendez-vous préalable sans que l'un des adultes accompagnateurs soit formé. Ces deux heures de formation se font en présence de l'élève au volant. Le participant sera alors apte ou pas à prendre le volant en compagnie de ses parents (sous réserve de la réussite à l'examen du code de la route).

Le prix ne comprend pas :

- Les heures de conduite complémentaires si le niveau du jeune est jugé trop limité (au delà des 20 heures prévues durant le stage) ;
- Le rendez-vous préalable ;
- Les 2 rdv pédagogiques après le stage, durant la période de conduite avec les parents ;
- Les frais de présentation à l'examen du code de la route si échec durant le stage.

Si je rate mon code ?

Tu devras le repasser après le séjour via l'auto école relais (rappel : frais à ta charge)

L'échec du code a t'elle une influence sur la formation conduite ?

Non, tu pourras aller au bout des 20 heures de pratique de la conduite.

Après le séjour, comment cela se passe t -il avec l'auto école relais?

Soit tu continues ta formation avec l'auto école CESR ECF38 Concept et ta formation se déroule conformément à leurs préconisations. Soit tu confies la suite de ta formation à une auto école située à proximité de ton lieu d'habitation. Dans ce cas là il est possible que ton auto école demande à effectuer avec toi une ou plusieurs heures de conduite supplémentaires de manière à pouvoir se rendre compte de ton niveau. Tu disposeras du bilan fourni par CESR ECF38 qui aura elle aussi indiqué le nombre d'heures complémentaires éventuelles à prévoir.

Conseil : si tu as atteint le niveau de conduite suffisant en 20 heures et que tu as obtenu ton code de la route, nous conseillons à tes parents de venir effectuer sur Grenoble le dernier jour du séjour le rendez vous préalable. Ainsi, l'auto école relais n'aura plus qu'à effectuer les rendez vous pédagogiques et la présentation à l'examen du permis de conduire. N'hésite pas à reprendre quelques heures de conduite avec ton auto école relais surtout au moment de la présentation à l'examen du permis de conduire.

La formation avec les parents :

Une fois l'ensemble des étapes de la formation initiale franchie (examen du code, rendez vous préalable effectué, niveau de conduite avec l'auto école atteint) il te reste 2 rendez vous pédagogiques (RVP) obligatoires à effectuer toujours en présence d'un accompagnateur. Le premier RVP a lieu après 1 000 km de conduite accompagnée, le second RVP après 3 000 km effectués. Ces rendez vous d'une durée de 3 heures chacun comportent une partie pratique (1h) et une partie théorique (2 heures) portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur les thèmes de sécurité routière prévus dans le livret d'apprentissage.

Pour ceux qui n'habitent pas Grenoble, comment choisir l'auto-école relais ?

Le mieux est de prendre contact AVANT le séjour avec une auto école relais, proche de ton domicile Pour les jeunes habitant la région parisienne, vous devez OBLIGATOIREMENT vous inscrire dans une auto école avant le séjour.

J'aurais 18 ans prochainement, ai-je le droit de passer mon permis sans avoir terminé la formation conduite accompagnée ?

Oui, cependant, si tu n'as pas 17 ans et demi, tu devras passer le code une seconde fois. Sinon, si tu as plus de 17 ans et demi, l'examen passé pendant la conduite accompagnée reste valable. Pour en savoir plus sur la formation en général, une notice d'information et un mode d'emploi accompagnateur te sont fournis avec le dossier d'inscription.

Les règles de vie

Toute transgression à la loi (drogue, alcool, violence...) peut donner lieu à un renvoi (à la charge des parents).

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, nous interdisons aux jeunes de se faire tatouer, ou de se payer un ou des piercings pendant le séjour.

Pour les plus de 16 ans, déjà fumeurs, la cigarette est tolérée (on ne fume pas en présence de non-fumeurs, et jamais dans les lieux interdits).

Quand au reste, tout est négociable mais dans la limite de la sécurité, d'un bon esprit (enthousiasme, tolérance, solidarité...) et d'un respect mutuel.

Rester connecté avec ses amis c'est chouette, mais en séjour, ça peut vite polluer la vie en groupe. Pour vivre sa colo à fond, **DECONNECTEZ** ! Lâchez prise ! Ça fait un bien fou ! Aussi, si votre enfant vient avec un smartphone, il sera autorisé en dehors des activités et des repas.

Communication avec les parents durant le séjour

1/ SMS : vous recevrez un sms (entre 9h et 20h) le jour où votre enfant sera arrivé à destination !

2/ Blog : pour avoir des infos durant le séjour : www.ondonedesnouvelles.com

>>> *Les codes d'accès au blog seront communiqués avec la convocation 3 semaines avant le départ.*

3/ Permanence : Zigo assure une permanence 24h/24. Pour tout problème d'urgence, appelez au **04 76 87 58 53**



Allo Maman, Bobo !..

Si en cours de séjour, votre enfant vous appelle pour se plaindre, vous dire que tout ne va pas comme il le voudrait... N'hésitez pas à nous le faire savoir le plus vite possible (par écrit, c'est mieux ! Sinon, en joignant la permanence).

Avec vous, nous essayerons de comprendre et trouver la meilleure solution... sans pour autant se précipiter. Car vouloir comprendre, ce n'est pas systématiquement approuver.

Votre enfant doit savoir que nous ne sommes pas là pour défendre d'emblée les animateurs.

Nous savons prendre nos responsabilités, comme, si nécessaire, se rendre sur place, voire même remplacer un encadrant (fort heureusement, cela n'arrive que très rarement).

Maintenant, nous comptons sur vous, parents, pour tempérer les "bobos". Un jour, on a mal mangé ou une nuit, on a mal dormi ?! Tant que cela se limite à une fois, ce n'est pas si grave. Cela fait (aussi) partie des aléas de la vie en collectivité et du voyage !



Le séjour se déroulera dans le respect du protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs sur le [site de la DDGS](#).

Merci d'en prendre connaissance.

Nous attirons votre attention et celle de votre enfant sur l'importance du respect des gestes barrières durant les temps de transports, de RDV en gare ou aéroport.

POUR RANGER SES AFFAIRES

- 1 sac de voyage
- 1 petit sac à dos

POUR DORMIR

- 1 pyjama (facultatif)

POUR S'HABILLER

- 1 coupe vent imperméable
- 7 tee-shirts
- 7 slips / culottes
- 7 paires de chaussettes
- 2 chemises / polos
- 2 pull-overs ou polaires
- 2 pantalons
- 2 shorts, jupes / robes
- 1 sac de linge sale

POUR SE LAVER

- 1 ou 2 serviette(s) de toilette
- 1 trousse de toilette (brosse à dents, savon, shampoing...)

POUR SE PROTÉGER DU SOLEIL

- 1 paire de lunettes de soleil
- 1 casquette / chapeau

POUR MARCHER

- 1 paire de sandales / tongues
- 1 paire de baskets

AUTRES

- Enveloppes timbrées
- Mouchoirs

PHARMACIE PERSONNELLE :

- Antimoustique
- Gel hydroalcoolique
- 30 masques jetables ou 10 masques lavables (à laver sur place)
- Tes médicaments si tu es sous traitement

POUR LA FORMATION :

- Ton livre de code
- 1 à 2 Stylos
- 1 crayon à papier
- 1 bloc note
- ta carte d'identité (obligatoire)

NE PAS OUBLIER

- Si tu prends l'avion pour ton pré-acheminement jusqu'à la ville de départ, tu as droit à un **seul bagage** en soute de **21 Kg max ! N'oubliez pas la carte d'identité qui doit être valide.**
- **IMPORTANT : prendre avec soi, en cabine, dans son sac à dos, ses médicaments** avec l'ordonnance en cas de traitement médical, **ses lunettes de vue et/ou lentilles** s'il en a, et à prendre vos **batteries d'appareils électroniques** car elles sont interdites en soute.
- Évitez d'amener des objets de valeurs. Sinon, à vos risques et périls ! Chaque participant sera responsable de ses affaires.

i Objets de valeur : à vos risques et périls !

En voyage, il vaut mieux éviter tout ce qui peut attiser la convoitise. Et ne nous leurrons pas, le téléphone portable sert plus à joindre les amis que les parents ! Les vêtements de marque, les appareils photo de grande valeur... doivent rester à la maison. On sait que ce n'est pas toujours facile d'exiger cela d'un ado. Et pourtant, ce n'est jamais drôle, en cours de séjour, d'être confronté à un vol... sans parler du temps que le groupe va perdre dans les démarches à suivre (rapport de police...) mais aussi du fait qu'une affaire volée n'est pas totalement remboursée par l'assurance.



Santé

Le jour du départ, vous devez joindre une attestation sur l'honneur d'absence de symptômes du COVID19. Nous vous recommandons de présenter le résultat négatif d'un test RT-PCR de moins de 72h du départ. (voir pdf dans votre [espace personnel](#)).

Pour participer à un séjour en collectivité, la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite est obligatoire (sauf contre-indication médicale reconnue). Il faut donc être à jour des vaccins habituels en France et de préférence en bonne santé.

Durant le séjour, nous fournissons une trousse à pharmacie à un encadrant qui fait office d'Assistant Sanitaire. Au moindre doute, nous consultons un médecin.

Si votre enfant suit un traitement à court ou long terme, il nous faut la copie de l'ordonnance du médecin et de la posologie. Les médicaments seront confiés à l'assistant sanitaire dès le jour du départ. Celui-ci se chargera de les distribuer au moment de la prise selon la prescription, et

LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRES



- Lavez-vous fréquemment les mains. Utilisez du savon et de l'eau, ou une solution hydroalcoolique (à votre charge).
- Tenez-vous à distance de toute personne qui tousse ou éternue.
- Portez un masque lorsque la distanciation physique n'est pas possible.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche.
- En cas de toux ou d'éternuement, couvrez-vous le nez et la bouche avec le pli du coude ou avec un mouchoir.



Se laver les mains fréquemment avec du savon



Évitez de vous toucher le nez, les yeux ou la bouche



Maintenez une distance physique d'au moins 1 mètre



N'allez pas travailler ou à l'école si vous avez des symptômes



Évitez les contacts étroits avec des personnes qui ont des symptômes



Restez à la maison si vous avez des symptômes, sauf pour des soins médicaux ou d'autres raisons essentielles

L'assurance assistance / rapatriement

Chaque participant à un séjour Zigo est assuré à GROUPAMA Assistance et à la Générali pour la RC (sauf accord particulier avec votre comité). Les conventions d'assurance et nos conditions générales sont disponibles sur notre site : www.zigotours.com/infos_pratiques

Prenez en connaissance pour souscrire éventuellement des garanties complémentaires.

Résumé des garanties :

- Prise en charge des frais de secours (5000 € maximum)
- Rapatriement (après accord médical) : prise en charge des frais réels (pas de remboursement partiel des coûts du séjour).
- Vol (avec Generali) : remboursement (uniquement sur factures) après effraction constatée par un rapport de police : maximum 1 500 €. Application d'un taux de vétusté de 30% / an et franchise de 800 €
- Si votre enfant est hospitalisé plus de 4 jours, vous pouvez aller à son chevet 10 nuits maximum. Groupama prend en charge un billet d'avion (ou de train) et rembourse 100 € maximum par jour pour l'hôtel.
- Frais de cercueil : 2 500 €
- Remboursement des frais médicaux chirurgicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation engagés à l'étranger.
- USA, Canada, Asie, Australie : 150 000 €
- Autres pays : 80 000 €
- Franchise de 50 € par personne
- Soins dentaires : 150 € par dent avec un maximum de 400 €

Ne sont pas remboursés :

- Les papiers d'identité, les frais de visa, l'argent en espèces, les prothèses, les lunettes, traitement esthétique, les clés, les titres de transports personnels, les frais de vaccination....
- Sont exclus : frais médicaux consécutifs à un accident ou maladie survenue AVANT le départ, sinistre découlant de la consommation de drogues ou tranquillisants non prescrits, grossesse, tentative de suicide...

Décharge de responsabilité

A son retour de séjour, nous devons confier l'enfant mineur uniquement à ses parents (en cas de séparation, à la personne ayant l'autorité parentale) ou à son tuteur.

Au cas où vous ne pourriez pas être présent au retour de votre enfant, nous vous demandons, comme la loi nous y oblige, de remplir cette décharge de responsabilité et de la remettre à l'équipe qui accompagnera votre enfant au voyage « Aller ».

Séjour :

Dates du séjour : du au

Prénom & Nom du mineurs :

C'est une autre personne qui viendra chercher votre enfant (*)

J'autorise Monsieur, Madame, Mademoiselle à récupérer mon enfant :

Prénom & Nom :

Important : cette personne devra obligatoirement nous présenter une pièce d'identité.

Votre enfant rentrera seul (*)

Je décharge Zigo Tours de toute responsabilité dès que mon enfant aura quitté le groupe au lieu de rendez-vous indiqué sur sa convocation de voyage (rubrique «voyage retour»).

Je soussigné Monsieur, Madame, Mademoiselle

.....

Responsable légal de l'enfant dont le nom est indiqué sur ce document, déclare sur l'honneur exactes les informations ci-dessus.

Fait à : le

Signature :

(*) : mettre une croix dans la case choisie.

ZIGO TOURS

50 rue Abbé Grégoire 38000 GRENOBLE

Tél.: 04.76.87.58.53 - Fax.: 04.76.87.61.00

Siret: 394 300 396 000 30 - SAS - 50 000 Euro

Certificat d'immatriculation au registre Atout France : IM 038 10 0003 - RCP GENERALI